

# La garantie jeunes universelle crée une forte attente

- Les annonces que pourrait faire le chef de l'Etat sur la garantie jeunes universelle seront scrutées de près.
- Si l'inquiétude progresse chez les 16-25 ans concernés par le dispositif, ils plébiscitent l'accompagnement dont ils bénéficient.

## SOCIAL

Marine Cardot  
et Alain Ruello  
@AlainRuello

Outre la situation sanitaire et le sort de la réforme des retraites, Emmanuel Macron est attendu ce lundi soir sur le projet, dont il se réserve l'annonce, de « garantie jeunes universelle ». Le projet, objet de très nombreuses concertations, est censé apporter une réponse en mieux aux tenants du RSA jeunes : une allocation allant jusqu'à 500 euros mais pas sans rien, couplée avec la promesse d'un accompagnement par un référent dans une mission locale ou à Pôle emploi.

Le chef de l'Etat devrait trancher le rythme de montée en charge du dispositif estimé à plus de 2 milliards par an pour aider 1 million de moins de 26 ans, dont les trois quarts ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation, et les autres vivent de petits boulots. « Une garantie jeunes universelle, ce n'est pas une petite décision. On doit s'assurer de tenir la promesse », a insisté la ministre du Travail, Elisabeth Borne, jeudi dernier, lors de la présentation du bilan de la première année du plan « 1 jeune 1 solution ».

L'un des enjeux pour atteindre une telle population, a-t-elle ajouté, consistera à raccrocher tous les « invisibles », c'est-à-dire tous ceux qui ne vont pas vers les nombreux dispositifs d'aides qu'il faudra rendre plus « lisibles » sans leur ôter

leur « identité ». Si elles ont bien lieu ce lundi soir, les annonces du chef de l'Etat seront donc scrutées à la loupe. Selon l'enquête de l'Union nationale des Missions locales - réalisée du 17 mars au 15 mai 2021 auprès de 39.000 jeunes -, 2021 s'annonce en effet pire que 2020... Les Missions locales aident les 16-25 ans, dont une partie est sortie du système scolaire ou sans emploi, à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale. Entre mai et janvier 2021, elles ont accueilli plus de 200.000 nouveaux précaires, soit une hausse de 37 % par rapport à la même période en 2020.

Et dans cette population, le pessimisme monte : 42 % des sondés se disent inquiets pour leur avenir, contre 33 % en 2020. En tête de leurs préoccupations, la recherche d'emploi (68 %), leurs conditions financières (53 %). Ceux qui rencontrent des difficultés de logement sont même souvent « très inquiets ». « On a beaucoup de jeunes qui étaient en emploi et qui l'ont perdu, ou dont l'établissement de formation a fermé et qui ont décroché », explique la déléguée générale de l'Union nationale des Missions locales, Sandrine Aboubadra-Pauly.

**Davantage de bénéficiaires**  
En 2020, la proportion des jeunes qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation a progressé de plus d'un point selon l'Insee, à 13,5 % de cette classe d'âge.

Les mesures mises en place par l'Etat, et notamment le plan jeunes, aident les missions locales à répondre à ces préoccupations matériel-



Les Missions locales (ici celle d'Aubervilliers) aident les 16-25 ans à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

les, selon Sandrine Aboubadra-Pauly. Le nombre de bénéficiaires de la garantie jeunes a été relevé de 100.000 à 200.000 cette année. « Le plan "1 jeune, 1 solution" est venu amplifier la boîte à outils, même si ça n'a pas été suffisant pour résoudre toutes les problématiques », précise-t-elle. Avec la crise sanitaire, certains secteurs se sont complètement arrêtés, compliquant l'insertion professionnelle des moins de 26 ans.

Le baromètre montre l'importance accordée par les 16-25 ans à l'accompagnement personnalisé et aux relations humaines tissées à la Mission locale : 80 % des sondés soulignent la nécessité d'avoir un conseiller « qui comprend leur situation ». La moitié d'entre eux déclare que lorsqu'ils ne peuvent

pas voir leur conseiller, cela leur manque. Plus d'un jeune sur trois regrette de ne pas avoir pu se rendre à la Mission locale quand il le souhaitait. « Le contact, c'est la spécificité des Missions locales, c'est ce que les jeunes viennent chercher », insiste Sandrine Aboubadra-Pauly.

Pour accroître le nombre de bénéficiaires et renforcer leur accompagnement, les missions locales vont étoffer leurs effectifs : « 2.000 recrutements sont en cours avec, en grande partie, des conseillers en insertion sociale et professionnelle », indique-t-elle. Une nécessité.

En charge de l'octroi de la garantie jeunes, les 435 Missions locales présentes en France devront aussi gérer sa probable extension. Une charge de travail supplémentaire pour ses quelque 13.000 salariés. ■

## Taxe d'apprentissage : patronat et syndicats favorables à la fin des exonérations

**Finalisant la négociation autonome sur l'évaluation de la réforme de la formation professionnelle de 2018, ils en dressent un bilan globalement positif. La fin de ces exonérations dégagerait 700 millions.**

Après le télétravail ou la santé au travail, les partenaires sociaux sont à deux doigts d'ajouter un nouvel accord en moins d'un an, sur l'évaluation de la réforme de la formation professionnelle de 2018 et dans le cadre de leur agenda social autonome, cette fois-ci. Après une dizaine de séances, le Medef a mis sur la table ce vendredi un document récapitulatif qui devrait demander encore une séance pour déboucher.

Sa forme précise - accord national interprofessionnel ou simple relevé de conclusions - reste à trancher, mais la mesure phare en débat, elle, ne manquera pas de provoquer des réactions : la fin des exonérations de taxe d'apprentissage dont bénéficient les associations, mutuelles, TPE employant un apprenti dont la masse salariale annuelle ne dépasse pas six SMIC, ou encore certaines sociétés agricoles. De quoi rapporter 700 millions par an !

### Un déficit élevé

Plat principal de la négociation abordé, comme il se doit, à la fin, la question du financement de la réforme est d'autant plus cruciale que le déficit de France compétences, l'autorité nationale en matière de formation créé avec la réforme, reste très élevé. Il est désormais attendu à hauteur de 3 milliards cette année, contre 4 milliards en 2020. Côté recettes, la crise a fait fondre les cotisations employeurs. Côté dépenses, l'essor de l'apprentissage et du compte personnel de formation (CPF) s'est révélé bien supérieur aux attentes.

Malgré le satisfecit global accordé à la réforme, syndicats et patronat relèvent que les flux financiers restent encore comple-

tes, qu'une grande partie des moyens a été fléchée pour la formation des chômeurs au détriment des TPE-PME de moins de 50 salariés ou que les dépenses du CPF prennent un tour incontrôlé. Qui plus est, le pilotage défini par l'Etat ne permet pas, selon eux, d'anticiper une trajectoire financière pluriannuelle avec l'ensemble des administrateurs de France compétences.

**Malgré le satisfecit global accordé à la réforme, syndicats et patronat relèvent que les flux financiers restent encore complexes, [...] que les dépenses du CPF prennent un tour incontrôlé.**

La suppression des exonérations de taxe d'apprentissage, celle du financement de l'apprentissage dans l'Education nationale couplée à un resserrement des formations éligibles via le CPF améliorerait les comptes à hauteur de 1 milliard d'euros au moins, estiment-ils. Le ministère du Travail, qui doit démarrer une concertation sur la gouvernance et le financement de la réforme avec les partenaires sociaux, reprendra-t-il leurs propositions ?

La première risque de remonter en haut lieu si l'on se réfère à ce qui s'est passé en 2018. La version initiale de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » avait prévu l'unification de la cotisation employeurs pour la formation et de la taxe d'apprentissage, ce qui allait de pair avec la fin des exonérations de cette dernière. Décidés à défendre leur cause, les « exonérés » ont alors interpellé le gouvernement Philippe, obtenant que rien ne change. Ce qui, du coup, a rendu inconstitutionnelle l'instauration d'une contribution unique. — A.R.

## Le gouvernement envisage des vaccinodromes dans les collèges et lycées à la rentrée

**L'exécutif prépare la vaccination de masse en milieu scolaire tout en incitant les 12-18 ans à se faire piquer cet été.**

Marie-Christine Corbier  
@mccorbier

Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, n'y est pas franchement favorable, mais l'idée de transformer des collèges et des lycées en vaccinodromes fait bel et bien son chemin. « C'est envisageable et envisagé », confie Bruno Bobkiewicz, à la tête du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN.

Tout va dépendre de la situation sanitaire et de l'état de vaccination des 12-18 ans, à la rentrée. « Il s'agit potentiellement d'installer des vaccinodromes dans les établissements

scolaires, mais qui seraient gérés par les professionnels, indique-t-il. Nous mettrions seulement à disposition les locaux, nous pourrions éventuellement distribuer des autorisations parentales, mais pas plus. Ensuite, les autorités de santé se débrouillent. Il n'est pas question que nos personnels soient mobilisés pour cela. »

Tous les proviseurs gardent un mauvais souvenir des autotests qu'ils avaient dû gérer seuls. L'opération avait viré au casse-tête logistique. Entre eux, les chefs d'établissement imaginent déjà une « mutualisation », avec un établissement par ville qui mettrait à disposition une salle polyvalente ou un gymnase. « Je ne suis pas certain qu'il y ait besoin d'avoir un vaccinodrome par établissement », estime Bruno Bobkiewicz.

Interrogé sur France Info le 1<sup>er</sup> juillet, le ministre de l'Education

**« 90 % des professeurs ont l'intention de se faire vacciner. »**

JEAN-MICHEL BLANQUER  
Ministre de l'Education nationale

nationale s'était montré réservé sur le déploiement de la vaccination en milieu scolaire. « Nous ne l'excluons pas, mais ce n'est évidemment pas mon souhait principal parce que ça crée une charge de plus et ça peut donc troubler le cours normal de l'organisation des établissements », avait déclaré Jean-Michel Blanquer. Cela « désorganiserait un peu le système et ça veut dire moins de cours pour les élèves », ajoutait le ministre, jeudi matin, sur LCI.

### Atteindre les parents

De son côté, le « monsieur Vaccin » du gouvernement, Alain Fischer, insiste pour que la vaccination des adolescents soit déployée en milieu scolaire à la rentrée. Et les choses vont « plutôt dans le bon sens » avec les services du ministère de l'Education nationale, affirmait-il, jeudi, dans « Le Monde ». « On peut y arriver », indiquait-il, en suggérant de « monter des équipes mobiles avec médecins et infirmiers » volontaires. En touchant les enfants, Alain Fischer entend aussi « atteindre

indirectement les parents ». « Plus tout le monde arrivera vacciné à la rentrée, plus cela permettra d'avoir une année scolaire sereine », insiste pour l'instant Jean-Michel Blanquer. Quant aux « modalités de vaccination après la rentrée, tout est sur la table pour le faire, cela peut se passer parfois en milieu scolaire mais pas forcément, concède-t-il. La question est de savoir ce qu'il y a de plus efficace, c'est ce qu'on fera. »

La vaccination obligatoire des enseignants n'est pas à l'ordre du jour. « 70 à 75 % des professeurs ont reçu une primo-vaccination et, selon nos enquêtes, 90 % ont l'intention de se faire vacciner », plaide Jean-Michel Blanquer. Mais, à la question de savoir si un professeur non vacciné pourra faire classe devant ses élèves, le ministre indiquait toutefois jeudi : ce genre de sujet « continuera à être sur la table jusqu'à la rentrée ».

Pour faire face à la circulation épidémique, le ministère de l'Education doit publier dans les prochains jours son protocole sanitaire. Quatre scénarios ont été préparés, pour coller à l'état de la situation sanitaire.

Par ailleurs, sur le plan pédagogique, le dispositif « Devoirs faits » déjà en place dans les collèges sera étendu aux lycées, avec une enveloppe annoncée de 1.500 heures supplémentaires pour permettre aux enseignants volontaires de faire du soutien scolaire. ■

Les Echos  
Le Parisien  
ANNONCES

Découvrez nos services en ligne pour le dépôt de vos annonces légales

annonces.lesechosleparisien.fr  
01 87 39 70 08